

CONSEIL DU PÔLE MÉTROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE

Mercredi 04 février 2026 à 16h00
en visioconférence

Étaient présents les délégués dont les noms suivent : ADENOT Dominique, BERNARD Tony, BONNICHON Frédéric, BRENAS Jean-Pierre, BRIEU Claire, BRUN Éric, CARRIAS Marc, CERVANTES Jean-Christophe, CHARLAT Jean-Michel, DE CHABANNES Jacques, DERSIGNY Éric, DUBESSY Florence, GALLIOT Blandine, GISSELBRECHT Henri, MELIS Christian, PAULET Gilles, PEYNON Daniel, PICHOT Serge, POUZADOUX Véronique, RAYNAUD Claude, REGNOUX Marc, SENNEPIN François, VACHELARD Jean-Luc, VEILHAN Hélène.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir : BIANCHI Olivier, CANALES Marion, GUILLAUME Gerard, LALOY Jean-Sébastien, RAGE François, RODIER Stéphane.

Étaient excusés : AGUILERA Frédéric, BARBIN Claude, BARRAUD Bertrand, BRAT Jean-Claude, CASILDAS Sylvain, DUBREUIL Charles-André, FERRAND Emmanuel, GISCARD D'ESTAING Louis, LOPEZ Romain, MEALLET Roger-Jean, PIGOT Pascal, VIGNAL Odile.

VALIDATION RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (dite « loi Grenelle 2 »), notamment son article 255,

Vu le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2311-1-1 et D.2311-15,

Considérant que la présentation d'un état de situation en matière de développement durable est obligatoire, préalablement au débat d'orientation sur le projet de budget, pour les collectivités et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants ; le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne présente pour validation son rapport développement durable 2025.

Il est proposé au Conseil du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne :

- De valider le Rapport Développement Durable 2025 tel que présenté.

Je vous demande de bien vouloir approuver, la proposition qui vient d'être exposée.

Nombre d'électeurs inscrits :	42
Nombre de votants :	24
Nombre total des voix exprimées :	30
Pour : ADENOT Dominique, BERNARD Tony, BIANCHI Olivier, BONNICHON Frédéric, BRENAS Jean-Pierre, BRIEU Claire, BRUN Éric, CANALES Marion, CARRIAS, Marc, CERVANTES Jean-Christophe, CHARLAT Jean-Michel, DE CHABANNES Jacques, DERSIGNY Éric, DUBESSY Florence, GALLIOT Blandine, GISSELBRECHT Henri, GUILLAUME Gérard, LALOY Jean-Sébastien, MELIS Christian, PAULET Gilles, PEYNON Daniel, PICHOT Serge, POUZADOUX Véronique, RAGE François, RAYNAUD Claude, REGNOUX Marc, RODIER Stéphane, SENNEPIN François, VACHELARD Jean-Luc, VEILHAN Hélène.	30
Contre :	0

PREFECTURE DU PUY-DE-DÔME

24 FEV. 2026

BUREAU DU COURRIER

Frédéric BONNICHON

Président du Pôle métropolitain
Clermont Vichy Auvergne

CONSEIL DU PÔLE MÉTROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE

Mercredi 04 février 2026 à 16h00
en visioconférence

Étaient présents les délégués dont les noms suivent : ADENOT Dominique, BERNARD Tony, BONNICHON Frédéric, BRENAS Jean-Pierre, BRIEU Claire, BRUN Éric, CARRIAS Marc, CERVANTES Jean-Christophe, CHARLAT Jean-Michel, DE CHABANNES Jacques, DERSIGNY Éric, DUBESSY Florence, GALLIOT Blandine, GISSELBRECHT Henri, MELIS Christian, PAULET Gilles, PEYNON Daniel, PICHOT Serge, POUZADOUX Véronique, RAYNAUD Claude, REGNOUX Marc, SENNEPIN François, VACHELARD Jean-Luc, VEILHAN Hélène.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir : BIANCHI Olivier, CANALES Marion, GUILLAUME Gerard, LALOY Jean-Sébastien, RAGE François, RODIER Stéphane.

Étaient excusés : AGUILERA Frédéric, BARBIN Claude, BARRAUD Bertrand, BRAT Jean-Claude, CASILDAS Sylvain, DUBREUIL Charles-André, FERRAND Emmanuel, GISCARD D'ESTAING Louis, LOPEZ Romain, MEALLET Roger-Jean, PIGOT Pascal, VIGNAL Odile.

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Historiquement à la création du syndicat en 2013, le taux de cotisation globale était fixé à 0,50 € par habitant. Le budget 2025 a été fixé lors du Conseil du Pôle métropolitain du 09 avril 2025 à 0,45 €.

Le budget 2025 du syndicat mixte Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne s'est élevé à **369 498,55 €** dont 326 416,16 € issus de la cotisation de ses membres et 43 082,39 € de report de l'année 2024.

Ce budget, exclusivement dédié à du fonctionnement, a permis de couvrir :

- Les expertises et la participation au programme partenarial de l'Agence d'Urbanisme Clermont Massif central à travers, notamment l'animation des réflexions et productions d'études sur la Rivière Allier, le Défi Mobilité et l'Industrie du futur.
- Des frais de gestion courante : administration et animation du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne par l'Agence d'urbanisme et l'EPCI dont est issu le président du Pôle.

1. Charges à caractère général

-Budget primitif 2025 : 82 498,54 €

-Réalisé : 57 271,29 €

- Défi Mobilités : Le Pôle est le partenaire territorial des études pour un schéma directeur de l'étoile ferroviaire Auvergne, dont le coût global est de 500 000 €. Il finance à hauteur de 20% cette étude (soit 100 000€), le restant relevant de contributions de l'Etat (45%) et de la Région (35%). Un premier versement de 50 000 € au titre de la contribution du Pôle à ces études a été réalisé en 2024 (report 2023 de l'attribution du marché par la SNCF à un groupement de bureau d'études). Un second et dernier versement de 50 000 € de co-financement de l'étude a ainsi été engagé en 2025. À ces dépenses, viennent s'ajouter les frais engagés pour les déplacements liés aux événements organisés notamment par l'association Objectif RER Métropolitains. Ces dépenses, avancées par l'Agence d'urbanisme, sont imputées au budget dans le chapitre « Remboursement de frais à des tiers ».
- Défi Allier : Aucune dépense n'a été effectuée en prestations et autres frais.
- Défi Industrie du futur : Aucune dépense n'a été effectuée en prestations d'études. En revanche, des frais ont été engagés avec l'organisation de deux clubs Industrie du Futur : 138 € de frais de réception et 1732,80€ pour la réalisation d'interviews des intervenants des tables rondes (valorisés sous forme d'un podcast). Toutefois, conformément à la formalisation de la comptabilité publique, ces dépenses sont imputées dans les chapitres « Frais de réception » et « Contrats de prestations de services ».
- Divers/Communication : La synthèse « Guide pour comprendre et anticiper la pratique du canoë-kayak en rivière Allier » n'a pas fait l'objet d'une impression, ni d'une diffusion en format papier. Il a été intégré, en version numérique, au site internet du Pôle. D'une manière plus générale,

le site internet a été alimenté et actualisé par l'Agence d'urbanisme (l'appui aux actions de communication du Pôle est, en effet, intégré aux missions d'animation de l'Agence), mais n'a pas fait l'objet de modifications de son architecture. Des frais ont été engagés pour la réalisation d'une vidéo de présentation du Pôle pour un montant de 1960 €.

- Adhésions diverses : une dépense de 3 056,58 € a été exécutée au total, répartie entre l'association Objectif Capitales pour un montant de 50 € à et l'association d'Objectif RER Métropolitains pour un montant de 3 006,58 €.
- Remboursement de frais à des tiers : 383,91 € remboursés à l'Agence d'urbanisme, correspondant à des dépenses avancées pour le compte du Pôle Métropolitain dans le cadre des défis (notes de frais pour le déplacement à Annemasse pour les Journées des mobilités du quotidien (SERM) organisées par l'association d'Objectif RER Métropolitains).

2. Charges de personnel et frais assimilés

-Budget primitif 2025 : 7 000 €

-Réalisé : 7 000 €

- Riom Limagne et Volcans : Mutualisation de moyens entre RLV et le Syndicat à hauteur de 7 000 euros. Dépense réalisée.

3. Autres charges de gestion courante

-Budget primitif 2025 : 280 000 €

-Réalisé : 280 000 €

- Animation et support administratif du Pôle : l'Agence d'urbanisme Clermont Massif central assure l'animation et le management du syndicat mixte à travers l'organisation des instances (organisation et convocation des bureaux et comités syndicaux, définition des ordres du jour, compte-rendu...), un support à la gestion administrative et financière du syndicat (courrier, budget, publicisation des délibérations...) et l'appui aux actions communication du Pôle (l'alimentation contenue du site internet, des créations graphiques diverses et le suivi du projet vidéo).
- Programme partenarial 2025 : l'Agence d'urbanisme Clermont Massif central accompagne le Pôle métropolitain comme membre adhérent et apporte son expertise sur les trois défis majeurs portés par le Pôle. Le programme partenarial, voté annuellement, constitue le cadre d'intervention de l'Agence.

TOTAL BUDGET 2025 : 344 271,29 €

4. Recettes

- Report 2024 : 43 082,39 €
- Cotisations des membres 2025 : 326 416,16 €

344 271,29 € réalisés en 2025, pour un budget primitif de 369 498,55 € soit une exécution du budget à hauteur de 93% et un report à prévoir pour 2026 de 25 227,26€.

PREFECTURE DU PUY-DE-DÔME

24 FEV. 2026

BUREAU DU COURRIER

Clôture budget 2025

PMCVA - COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Section de fonctionnement - détails des dépenses					
Chapitre / article	Libellé		Prévisionnel 2025	Exécuté	
011	Charges à caractère général		82 498,54 €	67 271,29 €	
611	Contrats de prestations de services		8 809,50 €	1 732,80 €	
617	Etude "Défi mobilité : Etoile ferroviaire clermontoise"		50 000,00 €	50 000,00 €	
617	Etude "Défi Allier : Structuration de la Route de l'Allier"				
617	Etude "Défi économie : Industrie du futur 4.0"				
6185	Frais de colloques et séminaires		8 500,00 €		
6234	Réceptions		3 000,00 €	138,00 €	
6238	Divers (communication)		8 139,04 €	1 990,00 €	
6281	Concours divers (adhésions Objectifs RER métropolitains)		3 050,00 €	3 056,58 €	
62878	Remboursement de frais à des tiers		1 000,00 €	383,91 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés		7 000,00 €	7 000,00 €	
	Riom Limagne Volcans 2025		7 000,00 €		
65	Autres charges de gestion courante		280 000,00 €	280 000,00 €	
6561	Animation et administration du Pôle par l'Agence		80 000,00 €	80 000,00 €	
	Programme partenarial 2025		200 000,00 €	200 000,00 €	
	Arrondi		0,01 €		
	TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		369 498,55 €	344 271,29 €	
	Reste à exécuter (report sur 2026)			25 227,26 €	
	TOTL BUDGET		369 498,55 €	369 498,55 €	

Section de fonctionnement - détails des recettes			
Chapitre / article	Libellé	Prévisionnel 2025	Exécuté
R 002	Excédent de fonctionnement reporté de 2024	43 082,39 €	43 082,39 €
74	Dotations, subventions et participations	326 416,16 €	326 416,16 €
	Arroundi	0,01 €	
	Clermont Auvergne Métropole	127 718,36 €	127 718,36 €
	CA Vichy Communauté	39 362,94 €	39 362,94 €
	CA Riom Limagne et Volcans	31 675,17 €	31 675,17 €
	CA Agglo Pays d'Issoire	25 016,54 €	25 016,54 €
	CC Thiers Dore et Montagne	16 435,75 €	16 435,75 €
74751	CC Plaine Limagne	12 865,22 €	12 865,22 €
	CC Billom Communauté	13 941,40 €	13 941,40 €
	CC Mond'Averne	21 346,34 €	21 346,34 €
	CC Saint Pourçaint Sioule Limagne	15 732,17 €	15 732,17 €
	CC Entre Dore et Allier	8 481,35 €	8 481,35 €
	CC Brioude Sud Auvergne	7 915,47 €	7 915,47 €
	CC Pays de Lapalisse	5 924,45 €	5 924,45 €
747888	CCI 63	1,00 €	1,00 €
	TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES	326 416,16 €	326 416,16 €

Je vous demande de bien vouloir approuver, la proposition qui vient d'être exposée.

Nombre d'électeurs inscrits :	42
Nombre de votants :	24
Nombre total des voix exprimées :	30
Pour : ADENOT Dominique, BERNARD Tony, BIANCHI Olivier, BONNICHON Frédéric, BRENAS Jean-Pierre, BRIEU Claire, BRUN Éric, CANALES Marion, CARRIAS, Marc, CERVANTES Jean-Christophe, CHARLAT Jean-Michel, DE CHABANNES Jacques, DERSIGNY Éric, DUBESSY Florence, GALLIOT Blandine, GISSELBRECHT Henri, GUILLAUME Gérard, LALOY Jean-Sébastien, MELIS Christian, PAULET Gilles, PEYNON Daniel, PICHOT Serge, POUZADOUX Véronique, RAGE François, RAYNAUD Claude, REGNOUX Marc, RODIER Stéphane, SENNEPIN François, VACHELARD Jean-Luc, VEILHAN Hélène.	30
Contre :	0

Frédéric BONNICHON

PREFECTURE DU PUY-DE-DÔME

24 FEV. 2026

BUREAU DU COURRIER

Président du Pôle métropolitain
Clermont Vichy Auvergne

CONSEIL DU PÔLE MÉTROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE

**Mercredi 04 février 2026 à 16h00
en visioconférence**



Étaient présents les délégués dont les noms suivent : ADENOT Dominique, BERNARD Tony, BONNICHON Frédéric, BRENAS Jean-Pierre, BRIEU Claire, BRUN Éric, CARRIAS Marc, CERVANTES Jean-Christophe, CHARLAT Jean-Michel, DE CHABANNES Jacques, DERSIGNY Éric, DUBESSY Florence, GALLIOT Blandine, GISSELBRECHT Henri, MELIS Christian, PAULET Gilles, PEYNON Daniel, PICHOT Serge, POUZADOUX Véronique, RAYNAUD Claude, REGNOUX Marc, SENNEPIN François, VACHELARD Jean-Luc, VEILHAN Hélène.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir : BIANCHI Olivier, CANALES Marion, GUILLAUME Gerard, LALOY Jean-Sébastien, RAGE François, RODIER Stéphane.

Étaient excusés : AGUILERA Frédéric, BARBIN Claude, BARRAUD Bertrand, BRAT Jean-Claude, CASILDAS Sylvain, DUBREUIL Charles-André, FERRAND Emmanuel, GISCARD D'ESTAING Louis, LOPEZ Romain, MEALLET Roger-Jean, PIGOT Pascal, VIGNAL Odile.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2025

Pour l'exercice 2025, le compte de gestion transmis par le Trésorier principal municipal fait apparaître les résultats suivants :

Les opérations effectuées au cours du dernier exercice correspondent au tableau ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement
Mandats émis	344 271,29 €	0,00 €
Titres émis	326 416,16 €	0,00 €
Excédent	-	-
Déficit	-17 855,13 €	-

Le résultat de clôture du budget avant affectation du résultat se présente ainsi :

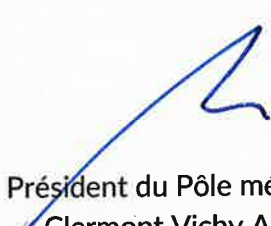
	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de Clôture 2025
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	43 082,39 €	0,00 €	-17 855,13 €	25 227,26 €

Ces résultats, doivent être soumis à l'approbation du Conseil du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne, afin d'être arrêtés et approuvés définitivement par le Juge des comptes, ainsi que le prévoit le règlement de la Comptabilité Publique.

Je vous demande de bien vouloir approuver, la proposition qui vient d'être exposée.

Nombre d'électeurs inscrits :	42
Nombre de votants :	24
Nombre total des voix exprimées :	30
Pour : ADENOT Dominique, BERNARD Tony, BIANCHI Olivier, BONNICHON Frédéric, BRENAS Jean-Pierre, BRIEU Claire, BRUN Éric, CANALES Marion, CARRIAS, Marc, CERVANTES Jean-Christophe, CHARLAT Jean-Michel, DE CHABANNES Jacques, DERSIGNY Éric, DUBESSY Florence, GALLIOT Blandine, GISSELBRECHT Henri, GUILLAUME Gérard, LALOY Jean-Sébastien, MELIS Christian, PAULET Gilles, PEYNON Daniel, PICHOT Serge, POUZADOUX Véronique, RAGE François, RAYNAUD Claude, REGNOUX Marc, RODIER Stéphane, SENNEPIN François, VACHELARD Jean-Luc, VEILHAN Hélène.	30
Contre :	0

Frédéric BONNICHON


Président du Pôle métropolitain
Clermont Vichy Auvergne

PREFECTURE DU PUY-DE-DOME

24 FEV. 2026

BUREAU DU COURRIER

CONSEIL DU PÔLE MÉTROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE

Mercredi 04 février 2026 à 16h00
en visioconférence

Étaient présents les délégués dont les noms suivent : ADENOT Dominique, BERNARD Tony, BONNICHON Frédéric, BRENAS Jean-Pierre, BRIEU Claire, BRUN Éric, CARRIAS Marc, CERVANTES Jean-Christophe, CHARLAT Jean-Michel, DE CHABANNES Jacques, DERSIGNY Éric, DUBESSY Florence, GALLIOT Blandine, GISSELBRECHT Henri, MELIS Christian, PAULET Gilles, PEYNON Daniel, PICHOT Serge, POUZADOUX Véronique, RAYNAUD Claude, REGNOUX Marc, SENNEPIN François, VACHELARD Jean-Luc, VEILHAN Hélène.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir : BIANCHI Olivier, CANALES Marion, GUILLAUME Gerard, LALOY Jean-Sébastien, RAGE François, RODIER Stéphane.

Étaient excusés : AGUILERA Frédéric, BARBIN Claude, BARRAUD Bertrand, BRAT Jean-Claude, CASILDAS Sylvain, DUBREUIL Charles-André, FERRAND Emmanuel, GISCARD D'ESTAING Louis, LOPEZ Romain, MEALLET Roger-Jean, PIGOT Pascal, VIGNAL Odile.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

Il est rappelé que le budget 2025 du syndicat mixte Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne ne comporte pas de crédits en section d'investissement.

Conformément à l'instruction comptable M57, après le vote du compte administratif 2025 qui arrête définitivement les résultats, le Conseil du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne doit se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025.

Ainsi, à la clôture de l'exercice, le compte administratif 2025 fait ressortir un excédent en section de fonctionnement de : **25 227,26€**.

Il est proposé au Conseil d'affecter l'excédent disponible de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- **25 227,26€ en excédent reporté à la section de fonctionnement du budget 2026 (recettes - art. 002).**

Je vous demande de bien vouloir approuver, la proposition qui vient d'être exposée.

Nombre d'électeurs inscrits :	42
Nombre de votants :	24
Nombre total des voix exprimées :	30
Pour : ADENOT Dominique, BERNARD Tony, BIANCHI Olivier, BONNICHON Frédéric, BRENAS Jean-Pierre, BRIEU Claire, BRUN Éric, CANALES Marion, CARRIAS, Marc, CERVANTES Jean-Christophe, CHARLAT Jean-Michel, DE CHABANNES Jacques, DERSIGNY Éric, DUBESSY Florence, GALLIOT Blandine, GISSELBRECHT Henri, GUILLAUME Gérard, LALOY Jean-Sébastien, MELIS Christian, PAULET Gilles, PEYNON Daniel, PICHOT Serge, POUZADOUX Véronique, RAGE François, RAYNAUD Claude, REGNOUX Marc, RODIER Stéphane, SENNEPIN François, VACHELARD Jean-Luc, VEILHAN Hélène.	30
Contre :	0

PREFECTURE DU PUY-DE-DÔME

Frédéric BONNICHON

24 FEV. 2026

BUREAU DU COURRIER

Président du Pôle métropolitain
Clermont Vichy Auvergne

CONSEIL DU PÔLE MÉTROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE

Mercredi 04 février 2026 à 16h00
en visioconférence

Étaient présents les délégués dont les noms suivent : ADENOT Dominique, BERNARD Tony, BONNICHON Frédéric, BRENAS Jean-Pierre, BRIEU Claire, BRUN Éric, CARRIAS Marc, CERVANTES Jean-Christophe, CHARLAT Jean-Michel, DE CHABANNES Jacques, DERSIGNY Éric, DUBESSY Florence, GALLIOT Blandine, GISSELBRECHT Henri, MELIS Christian, PAULET Gilles, PEYNON Daniel, PICHOT Serge, POUZADOUX Véronique, RAYNAUD Claude, REGNOUX Marc, SENNEPIN François, VACHELARD Jean-Luc, VEILHAN Hélène.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir : BIANCHI Olivier, CANALES Marion, GUILLAUME Gerard, LALOY Jean-Sébastien, RAGE François, RODIER Stéphane.

Étaient excusés : AGUILERA Frédéric, BARBIN Claude, BARRAUD Bertrand, BRAT Jean-Claude, CASILDAS Sylvain, DUBREUIL Charles-André, FERRAND Emmanuel, GISCARD D'ESTAING Louis, LOPEZ Romain, MEALLET Roger-Jean, PIGOT Pascal, VIGNAL Odile.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'année 2026 comporte un double objectif. Le premier étant d'assurer la continuité opérationnelle et la consolidation des projets engagés sur les trois défis prioritaires du Pôle :

- Défi Mobilités : accompagner la mise en place d'un SERM Clermont Auvergne ;
- Défi Allier : concevoir une offre territoriale de tourisme durable sur la rivière Allier ;
- Défi Industrie du Futur : anticiper collectivement les transitions industrielles au regard des spécificités des territoires d'industrie constitutifs du PMCVA.

La deuxième repose sur l'accompagnement du nouvel exécutif et la préparation du repositionnement du Pôle pour le mandat 2026-2032 afin de répondre aux objectifs et besoins des intercommunalités membres :

- Réalisation d'un bilan complet du mandat pour rendre lisibles auprès du nouvel exécutif toutes les actions engagées depuis 2020.

1. Charges à caractère général : 64 373,40€

- Contrats de prestations de services : missions confiées à des prestataires extérieurs à déployer en lien avec les défis (réalisation d'interviews sous forme de podcasts pour les Clubs Industrie du Futur ...) → 8 000 €
- Défi Mobilités : appui à la préparation de l'opérationnalisation du SERM via des prestations d'études → 35 000 €
- Frais de colloques et séminaires : à déployer en lien avec les événements et autres déplacements prévus dans le cadre des défis (Exemple : Journées des mobilités du quotidien SERM, location d'une salle pour la cérémonie de remise des prix du concours avec le Rectorat ...) → 5 000 €
- Frais de réception : à déployer en lien avec l'organisation d'événements prévus dans le cadre des défis (cérémonie de remise des prix pour le concours avec le Rectorat, Clubs Industrie du futur...) → 3 000 €
- Divers/Communication : en lien avec les événements et les défis → 4 116,83 €
- Adhésions diverses : 3 056,58 €, répartis entre 50 € dédiés à l'adhésion d'Objectif Capitales et 3 006,58 € correspondant à l'adhésion d'Objectif RER Métropolitains.
- Transport d'élèves (concours Rectorat) : prise en charge des frais de transport des classes lauréates pour se rendre à la cérémonie de remise des prix → 4 000 €

- Remboursement de frais à des tiers : correspond au remboursement des dépenses réglées par l'Agence d'urbanisme, pour le compte du Pôle métropolitain, dans le cadre des défis (notes de frais déplacement aux Journées des mobilités du quotidien SERM...) → 1 000 €.
- Récompenses concours Rectorat : bons d'achats valables dans une librairie avec une valeur croissante par niveau de prix (premiers, deuxième et troisième prix) → 1 200 €.

2. Charges de personnel et frais assimilés : 7 000,00 €

Un avenant n°2 à la convention est convenu depuis 2025 entre le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne et la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans afin de maintenir le montant de la participation financière ci-dessous pour la durée du mandat du président Frédéric BONNICHON.

- Mutualisation de moyens entre RLV et le syndicat : 7 000 €

3. Autres charges de gestion courante : 280 000,00 €

Afin de mener à bien les projets s'inscrivant dans le programme partenarial de l'Agence, le Pôle métropolitain versera au titre de l'année 2025, une participation financière à hauteur de 280 000 €, correspondant à 200 000€ au titre du programme partenarial de l'Agence et 80 000€ comme forfait de participation à l'animation et à l'administration du Pôle métropolitain par l'Agence.

Cette subvention comprend le montant de la cotisation d'adhésion annuelle de 3000€ voté aux instances de l'Agence.

BESOINS PRÉVISIONNELS 2026 : 351 373,41€

4. Estimation des recettes

A la création du syndicat en octobre 2013, le taux de cotisation médian était de 0,50 € par habitant. Au regard de l'année 2017 considérée comme une année de transition (fusion des EPCI), il avait été proposé au projet de budget 2017 de réduire la cotisation globale à 0,30 € par habitant. Puis, de 2018 à 2020, la cotisation a été relevée à 0,40 € par habitant. Depuis 2021, la cotisation moyenne des membres est fixée à 0,45 € par habitant. Il est proposé aux délégués de maintenir la cotisation globale à 0,45 € pour l'année 2026.

- Cotisations des membres : 326 146,15 €
- Report 2025 : 25 227,26 €

RECETTES PRÉVISIONNELLES : 351 373,41€

Cotisations 2026

Cotisations 2026

Populations légales 2026

EPCI	Pop Totale 2026	Poids Pop	Nb délégués	Poids délégués	Pop €	Délégués €	Total €	Poids/hab
Clermont Auvergne Métropole	300 969	41,53%	16	37,21%	67 718,03 €	60 678 €	128 396,19 €	0,43
CA Vichy Communauté	85 895	11,85%	5	11,63%	19 326,38 €	18 962 €	38 288,30 €	0,45
CA Riom Limagne et Volcans	70 621	9,74%	4	9,30%	15 889,73 €	15 170 €	31 059,27 €	0,44
CA Agglo Pays d'Issoire	58 127	8,02%	3	6,98%	13 078,58 €	11 377 €	24 455,73 €	0,42
CC Thiers Dore et Montagne	37 659	5,20%	2	4,65%	8 473,28 €	7 585 €	16 058,05 €	0,43
CC Plaine Limagne	21 804	3,01%	2	4,65%	4 905,90 €	7 585 €	12 490,67 €	0,57
CC Bliom Co	26 745	3,69%	2	4,65%	6 017,63 €	7 585 €	13 602,40 €	0,51
CC Mond'Arverne	42 111	5,81%	3	6,98%	9 474,98 €	11 377 €	20 852,13 €	0,50
CC Saint-Pourçain Sioule Limagne	34 492	4,76%	2	4,65%	7 760,70 €	7 585 €	15 345,47 €	0,44
Entre Dore et Allier	20 141	2,78%	2	4,65%	4 531,73 €	7 585 €	12 116,50 €	0,60
Brioude Sud Auvergne	17 536	2,42%	1	2,33%	3 945,60 €	3 792 €	7 737,99 €	0,44
Pays de Lapalisse	8 667	1,20%	1	2,33%	1 950,08 €	3 792 €	5 742,46 €	0,66
Total des cotisations EPCI	724 767	1	43	1	163 072,58 €	163 073 €	326 145,15 €	0,45
CCI Puy-de-Dôme			1		1,00 €		1,00 €	
TOTAL DES COTISATIONS MEMBRES			44	100,00%	163 074 €		326 146,15 €	

Copie déposée en préfecture
Réf : 200070753-20260204-OMB01_200041036-BF
Date de télétransmission : 10/03/2026
Date de réception préfecture : 10/03/2026

Budget primitif 2026

PMCVA - BUDGET PRIMITIF 2026

Section de fonctionnement - détails des dépenses				Section de fonctionnement - détails des recettes			
Chapitre / article	Libellé	Réalisé 2025	Prévisionnel 2026	Chapitre / article	Libellé	Réalisé 2025	Prévisionnel 2026
011	Charges à caractère général	67 271,29 €	64 373,41 €	R 002	Excédent de fonctionnement reporté 2026	43 082,39 €	26 227,26 €
611	Contrats de prestations de services	1 732,80 €	8 000,00 €	74	Dotations, subventions et participations	326 416,16 €	326 146,15 €
617	Etude "Défi mobilité : SERM"	50 000,00 €	35 000,00 €	74751	Clermont Auvergne Métropole	127 718,36 €	128 386,19 €
617	Etude "Défi Allier : Structuration de la Route de l'Allier"			74751	CA Vichy Communauté	39 362,94 €	38 288,30 €
617	Etude "Défi économie : Industrie du futur"			74751	CA Riom Limagne et Volcans	31 675,17 €	31 059,27 €
6185	Frais de colloques et séminaires dans le cadre des défis	138,00 €	5 000,00 €	74751	CA Agglo Pays d'Isère	25 016,54 €	24 455,73 €
6234	Réceptions pour l'organisation d'événements dans le cadre des défis	1 960,00 €	3 000,00 €	74751	CC Thiers Dore et Montagne	16 435,75 €	16 058,05 €
6238	Divers (communication et autres)		4 116,83 €	74751	CC Plane Limagne	12 865,22 €	12 490,67 €
6245	Transport d'élèves (concours Rectorat)		4 000,00 €	74751	CC Bilom Communauté	13 941,40 €	13 602,40 €
6281	Concours divers (adhésions Objectif Capitales et Objectif RER Métropolitains)	3 056,58 €	3 056,58 €	74751	CC Mond'Arverne	21 346,34 €	20 852,13 €
62878	Remboursement de frais à des tiers	383,91 €	1 000,00 €	74751	CC Saint Pourçain Sioule Limagne	15 732,17 €	15 345,47 €
65132	Récompenses concours Rectorat		1 200,00 €	74751	CC Entre Dore et Allier	8 481,35 €	12 116,50 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 000,00 €	7 000,00 €	74751	CC Broude Sud Auvergne	7 915,47 €	7 737,99 €
06	Autres charges de gestion courante	280 000,00 €	280 000,00 €	74751	CC Pays de Lapalisse	5 924,45 €	5 742,46 €
6561	Animation et administration du Pôle par l'Agence	80 000,00 €	80 000,00 €	747888	CCI 63	1 00 €	1 00 €
6561	Programme partenarial 2026	200 000,00 €	200 000,00 €				
	RESTE A EXECUTER (REPORT SUR 2026)	25 227,26 €					
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	369 498,55 €	351 373,41 €		TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES	369 498,55 €	351 373,41 €

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20260204-OMB01_200041036-BF
Date de télétransmission : 10/03/2026
Date de réception préfecture : 10/03/2026

Je vous demande de bien vouloir approuver la proposition qui vient d'être exposée.

Nombre d'électeurs inscrits :	42
Nombre de votants :	24
Nombre total des voix exprimées :	30
Pour : ADENOT Dominique, BERNARD Tony, BIANCHI Olivier, BONNICHON Frédéric, BRENAS Jean-Pierre, BRIEU Claire, BRUN Éric, CANALES Marion, CARRIAS, Marc, CERVANTES Jean-Christophe, CHARLAT Jean-Michel, DE CHABANNES Jacques, DERSIGNY Éric, DUBESSY Florence, GALLIOT Blandine, GISSELBRECHT Henri, GUILLAUME Gérard, LALOY Jean-Sébastien, MELIS Christian, PAULET Gilles, PEYNON Daniel, PICHOT Serge, POUZADOUX Véronique, RAGE François, RAYNAUD Claude, REGNOUX Marc, RODIER Stéphane, SENNEPIN François, VACHELARD Jean-Luc, VEILHAN Hélène.	30
Contre :	0

Frédéric BONNICHON

Président du Pôle métropolitain
Clermont Vichy Auvergne

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20260204-0MB01_200041036-BF
Date de télétransmission : 10/03/2026
Date de réception préfecture : 10/03/2026

CONSEIL DU PÔLE MÉTROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE

Mercredi 04 février 2026 à 16h00
en visioconférence

Étaient présents les délégués dont les noms suivent : ADENOT Dominique, BERNARD Tony, BONNICHON Frédéric, BRENAS Jean-Pierre, BRIEU Claire, BRUN Éric, CARRIAS Marc, CERVANTES Jean-Christophe, CHARLAT Jean-Michel, DE CHABANNES Jacques, DERSIGNY Éric, DUBESSY Florence, GALLIOT Blandine, GISSELBRECHT Henri, MELIS Christian, PAULET Gilles, PEYNON Daniel, PICHOT Serge, POUZADOUX Véronique, RAYNAUD Claude, REGNOUX Marc, SENNEPIN François, VACHELARD Jean-Luc, VEILHAN Hélène.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir : BIANCHI Olivier, CANALES Marion, GUILLAUME Gerard, LALOY Jean-Sébastien, RAGE François, RODIER Stéphane.

Étaient excusés : AGUILERA Frédéric, BARBIN Claude, BARRAUD Bertrand, BRAT Jean-Claude, CASILDAS Sylvain, DUBREUIL Charles-André, FERRAND Emmanuel, GISCARD D'ESTAING Louis, LOPEZ Romain, MEALLET Roger-Jean, PIGOT Pascal, VIGNAL Odile.

CONVENTION ENTRE LE PÔLE MÉTROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE ET L'AGENCE D'URBANISME CLERMONT MASSIF CENTRAL – ANNÉE 2026

Il est proposé au Conseil du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne :

- De valider les termes de la convention de participation financière à l'Agence d'urbanisme Clermont Massif central jointe en annexe, et les conditions de son financement par le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne pour l'année 2026 ;
- De valider la participation financière de **280 000 €**.

Je vous demande de bien vouloir approuver, la proposition qui vient d'être exposée.

Nombre d'électeurs inscrits :	42
Nombre de votants :	24
Nombre total des voix exprimées :	30
Pour : ADENOT Dominique, BERNARD Tony, BIANCHI Olivier, BONNICHON Frédéric, BRENAS Jean-Pierre, BRIEU Claire, BRUN Éric, CANALES Marion, CARRIAS, Marc, CERVANTES Jean-Christophe, CHARLAT Jean-Michel, DE CHABANNES Jacques, DERSIGNY Éric, DUBESSY Florence, GALLIOT Blandine, GISSELBRECHT Henri, GUILLAUME Gérard, LALOY Jean-Sébastien, MELIS Christian, PAULET Gilles, PEYNON Daniel, PICHOT Serge, POUZADOUX Véronique, RAGE François, RAYNAUD Claude, REGNOUX Marc, RODIER Stéphane, SENNEPIN François, VACHELARD Jean-Luc, VEILHAN Hélène.	30
Contre :	0

PREFECTURE DU PUY-DE-DÔME

Frédéric BONNICHON

24 FEV. 2026

BUREAU DU COURRIER

Président du Pôle métropolitain
Clermont Vichy Auvergne

CONSEIL DU PÔLE MÉTROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE

Mercredi 04 février 2026 à 16h00
en visioconférence

Étaient présents les délégués dont les noms suivent : ADENOT Dominique, BERNARD Tony, BONNICHON Frédéric, BRENAS Jean-Pierre, BRIEU Claire, BRUN Éric, CARRIAS Marc, CERVANTES Jean-Christophe, CHARLAT Jean-Michel, DE CHABANNES Jacques, DERSIGNY Éric, DUBESSY Florence, GALLIOT Blandine, GISSELBRECHT Henri, MELIS Christian, PAULET Gilles, PEYNON Daniel, PICHOT Serge, POUZADOUX Véronique, RAYNAUD Claude, REGNOUX Marc, SENNEPIN François, VACHELARD Jean-Luc, VEILHAN Hélène.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir : BIANCHI Olivier, CANALES Marion, GUILLAUME Gerard, LALOY Jean-Sébastien, RAGE François, RODIER Stéphane.

Étaient excusés : AGUILERA Frédéric, BARBIN Claude, BARRAUD Bertrand, BRAT Jean-Claude, CASILDAS Sylvain, DUBREUIL Charles-André, FERRAND Emmanuel, GISCARD D'ESTAING Louis, LOPEZ Romain, MEALLET Roger-Jean, PIGOT Pascal, VIGNAL Odile.

ADHÉSION À OBJECTIF CAPITALES

Objectif Capitales est une association Loi 1901 créée en 2018 à l'initiative d'acteurs publics et privés de la région clermontoise. Le Cabinet Wolff, la CCI du Puy-de-Dôme, Limagrain et Michelin mais aussi, Clermont Auvergne Métropole, Vichy Communauté, Riom Limagne et Volcans, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, la CPME Puy-de-Dôme, le MEDEF Puy-de-Dôme, les Laboratoires Théa, l'Université Clermont Auvergne, le groupe Centre France, constituent son conseil d'administration.

Les enjeux de mobilité sont nombreux et capitaux pour renforcer l'attractivité de l'aire métropolitaine clermontoise et lui permettre de déployer tout son potentiel. Clermont-Ferrand est en France une des métropoles les plus mal reliées à la capitale, malgré sa position géographique au cœur des grands flux d'échanges européens. C'est pour résoudre cette fragilité que l'association Objectif Capitales mène une action de lobby pour améliorer la desserte de notre territoire.

Le Pôle métropolitain, fidèle à son action en matière de mobilité et à son positionnement sur cette question de la connectivité externe du territoire, soutient l'association depuis 2018, à hauteur de 50 euros.

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil :

- De valider le renouvellement de l'adhésion à l'association Objectif Capitales en 2026 ;
- De désigner le 2^e Vice-Président Frédéric AGUILERA, élu référent du Défi Mobilité, comme représentant pour le Pôle métropolitain auprès d'Objectif Capitales ;
- De permettre au Président Frédéric BONNICHON d'engager la dépense liée à l'adhésion 2026 d'Objectif Capitales.

Je vous demande de bien vouloir approuver, la proposition qui vient d'être exposée.

Nombre d'électeurs inscrits :	42
Nombre de votants :	24
Nombre total des voix exprimées :	30
Pour : ADENOT Dominique, BERNARD Tony, BIANCHI Olivier, BONNICHON Frédéric, BRENAS Jean-Pierre, BRIEU Claire, BRUN Éric, CANALES Marion, CARRIAS, Marc, CERVANTES Jean-Christophe, CHARLAT Jean-Michel, DE CHABANNES Jacques, DERSIGNY Éric, DUBESSY Florence, GALLIOT Blandine, GISSELBRECHT Henri, GUILLAUME Gérard, LALOY Jean-Sébastien, MELIS Christian, PAULET Gilles, PEYNON Daniel, PICHOT Serge, POUZADOUX Véronique, RAGE François, RAYNAUD Claude, REGNOUX Marc, RODIER Stéphane, SENNEPIN François, VACHELARD Jean-Luc, VEILHAN Hélène.	30
Contre :	0

PREFECTURE DU PUY-DE-DÔME

24 FEV. 2026

BUREAU DU COURRIER

Frédéric BONNICHON

Président du Pôle métropolitain
Clermont Vichy Auvergne

CONSEIL DU PÔLE MÉTROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE

Mercredi 04 février 2026 à 16h00
en visioconférence

Étaient présents les délégués dont les noms suivent : ADENOT Dominique, BERNARD Tony, BONNICHON Frédéric, BRENAS Jean-Pierre, BRIEU Claire, BRUN Éric, CARRIAS Marc, CERVANTES Jean-Christophe, CHARLAT Jean-Michel, DE CHABANNES Jacques, DERSIGNY Éric, DUBESSY Florence, GALLIOT Blandine, GISSELBRECHT Henri, MELIS Christian, PAULET Gilles, PEYNON Daniel, PICHOT Serge, POUZADOUX Véronique, RAYNAUD Claude, REGNOUX Marc, SENNEPIN François, VACHELARD Jean-Luc, VEILHAN Hélène.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir : BIANCHI Olivier, CANALES Marion, GUILLAUME Gerard, LALOY Jean-Sébastien, RAGE François, RODIER Stéphane.

Étaient excusés : AGUILERA Frédéric, BARBIN Claude, BARRAUD Bertrand, BRAT Jean-Claude, CASILDAS Sylvain, DUBREUIL Charles-André, FERRAND Emmanuel, GISCARD D'ESTAING Louis, LOPEZ Romain, MEALLET Roger-Jean, PIGOT Pascal, VIGNAL Odile.

ADHÉSION À OBJECTIF RER MÉTROPOLITAINS

Objectif RER Métropolitains est une association Loi 1901 créée en 2022 qui a pour objet de favoriser la mise en place de projets en matière de dessertes RER et de fédérer les différentes parties prenantes (autorités publiques, organisation partenaires des systèmes de transport, experts, citoyens), tel que l'ambitionne la récente loi sur les services express régionaux métropolitains du 27 décembre 2023. Elle vise notamment à faire émerger les solutions techniques, juridiques et financières qui permettront la réalisation et la réussite de ces projets.

Au regard des actions connexes portées par le Pôle métropolitain dans le cadre de son Défi Mobilité, le syndicat mixte adhère à l'association depuis 2024.

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil :

- De valider le renouvellement de l'adhésion à l'association Objectif RER Métropolitains en 2026;
- De désigner le Président Frédéric BONNICHON comme représentant titulaire et le 2^e Vice-Président Frédéric AGUILERA comme représentant suppléant du Défi Mobilité pour le Pôle métropolitain auprès d'Objectif RER Métropolitains ;
- De permettre au Président Frédéric BONNICHON d'engager la dépense liée à l'adhésion 2026 d'Objectif RER Métropolitains.

Je vous demande de bien vouloir approuver, la proposition d'adhésion exposée

Nombre d'électeurs inscrits :	42
Nombre de votants :	24
Nombre total des voix exprimées :	30
Pour : ADENOT Dominique, BERNARD Tony, BIANCHI Olivier, BONNICHON Frédéric, BRENAS Jean-Pierre, BRIEU Claire, BRUN Éric, CANALES Marion, CARRIAS, Marc, CERVANTES Jean-Christophe, CHARLAT Jean-Michel, DE CHABANNES Jacques, DERSIGNY Éric, DUBESSY Florence, GALLIOT Blandine, GISSELBRECHT Henri, GUILLAUME Gérard, LALOY Jean-Sébastien, MELIS Christian, PAULET Gilles, PEYNON Daniel, PICHOT Serge, POUZADOUX Véronique, RAGE François, RAYNAUD Claude, REGNOUX Marc, RODIER Stéphane, SENNEPIN François, VACHELARD Jean-Luc, VEILHAN Hélène.	30
Contre :	0

PREFECTURE DU PUY-DE-DÔME

Frédéric BONNICHON

24 FEV. 2026

BUREAU DU COURRIER

Président du Pôle métropolitain
Clermont Vichy Auvergne

CONSEIL DU PÔLE MÉTROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE

**Mercredi 04 février 2026 à 16h00
en visioconférence**

Étaient présents les délégués dont les noms suivent : ADENOT Dominique, BERNARD Tony, BONNICHON Frédéric, BRENAS Jean-Pierre, BRIEU Claire, BRUN Éric, CARRIAS Marc, CERVANTES Jean-Christophe, CHARLAT Jean-Michel, DE CHABANNES Jacques, DERSIGNY Éric, DUBESSY Florence, GALLIOT Blandine, GISSELBRECHT Henri, MELIS Christian, PAULET Gilles, PEYNON Daniel, PICHOT Serge, POUZADOUX Véronique, RAYNAUD Claude, REGNOUX Marc, SENNEPIN François, VACHELARD Jean-Luc, VEILHAN Hélène.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir : BIANCHI Olivier, CANALES Marion, GUILLAUME Gerard, LALOY Jean-Sébastien, RAGE François, RODIER Stéphane.

Étaient excusés : AGUILERA Frédéric, BARBIN Claude, BARRAUD Bertrand, BRAT Jean-Claude, CASILDAS Sylvain, DUBREUIL Charles-André, FERRAND Emmanuel, GISCARD D'ESTAING Louis, LOPEZ Romain, MEALLET Roger-Jean, PIGOT Pascal, VIGNAL Odile.

SOUTIEN AU DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE POUR L'OBTENTION DU STATUT DE SERVICE EXPRESS REGIONAL METROPOLITAIN (SERM) CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la Loi n° 2010-597 relative au Grand Paris, notamment son article 7 et son Titre III ;

Vu le rapport de SNCF Réseau de mars 2020 relatif au Schéma Directeur des étoiles ferroviaires et services express métropolitains ;

Vu la délibération du Conseil syndical du pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne du 5 janvier 2022 approuvant la convention de financement n°2100360 relative au programme d'études pour un schéma directeur de l'étoile ferroviaire clermontoise,

Vu la Loi n°2023-1269 du 27 décembre 2023 relative aux services express régionaux métropolitains ;

Vu la délibération CS 2022-09 du conseil de surveillance de la Société du Grand Paris en date du 12 mai portant création d'une filiale de valorisation du patrimoine immatériel de la Société du Grand Paris, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'ingénierie ;

Vu les statuts en date du 12 décembre 2022 de la société SGP Développement (SGP Dev), société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Bobigny ;

Vu le courrier du ministre en date du 27 juin 2024 portant labellisation du projet de service express régional métropolitain Clermont-Auvergne et autorisation de la Société des Grands Projets à l'accompagner, conjointement avec SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions, dans la phase de préfiguration ;

Vu la délibération du Conseil syndical du pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne du 4 décembre 2024 portant sur la convention relative au financement de l'élaboration concertée du dossier de demande de statut du SERM Clermont-Auvergne ;

Vu la délibération du Conseil syndical du pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne du 4 décembre 2024 approuvant la demande d'adhésion de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne ;

Vu la délibération du Conseil syndical du pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne du 3 décembre 2025 portant sur l'avenant n°1 à la convention, relative au financement de l'élaboration concertée du dossier de demande de statut du SERM Clermont-Auvergne

En 2020, SNCF Réseau a publié le rapport « *Étoiles ferroviaires et services express métropolitains* », soulignant l'intérêt de disposer d'une analyse capacitaire de l'étoile ferroviaire clermontoise, afin de développer des dessertes ferroviaires périurbaines renforcées, de type « RER métropolitain ».

Dans ce contexte, le pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne, qui fédère douze établissements publics de coopération intercommunale représentant environ 710 000 habitants autour des enjeux du grand bassin de vie et d'emplois clermontois, a décidé en 2022 d'accompagner l'Etat et la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le financement des études du schéma directeur de l'étoile ferroviaire clermontoise, pilotées par SNCF Réseau. A ce titre, il a contribué à hauteur de 20% du coût de ces études, soit un montant de 100 000€.

La loi du 27 décembre 2023 relative aux Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) a élargi cette réflexion en définissant le SERM comme une offre multimodale de services de transports collectifs publics, reposant prioritairement sur un renforcement de la desserte ferroviaire et intégrant également des services de transport routier à haut niveau de service, des réseaux cyclables, ainsi que, le cas échéant, le covoiturage, l'autopartage et l'adaptation ou la création de gares et de pôles d'échanges multimodaux. Dans une première étape, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne, le syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise (SMTC-AC), le syndicat mixte des transports urbains thiernois (SMTUT), Riom Limagne et Volcans, Vichy communauté et Agglomération Pays d'Issoire ont présenté conjointement un dossier d'intention de création du SERM Clermont-Auvergne au ministre chargé des Transports. Sur cette base, le territoire de l'aire clermontoise a obtenu la labellisation SERM le 27 juin 2024.

A compter de l'été 2024, les partenaires territoriaux se sont engagés dans une démarche visant à l'obtention du statut de SERM. Cette démarche repose sur la réalisation d'études destinées à élaborer un schéma d'ensemble intégrant le train et les autres modes, la gouvernance du projet, ainsi que les modalités de financement en investissement et exploitation. Ces études font l'objet d'une convention de financement associant la Société des Grands Projets (SGP), SNCF Réseau et SNCF Gares et Connexions, Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise (SMTC-AC), le syndicat mixte des transports urbains thiernois (SMTUT), Riom Limagne et Volcans, Vichy communauté, Agglomération Pays d'Issoire et le pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne.

Dans ce cadre, le pôle métropolitain est signataire de la convention en qualité de représentant de la diversité des territoires urbains et ruraux concernés par le périmètre du SERM, sans participation financière directe.

Il a assuré un suivi politique et technique durant la phase de préfiguration (environ 12 mois) au service de l'ensemble des territoires concernés et a contribué à la prise en compte des enjeux d'aménagement du territoire, notamment par la réalisation d'une analyse urbaines sur les quartiers de gare.

Afin de renforcer la cohérence entre le périmètre du SERM et celui du pôle métropolitain, ce dernier a été étendu en 2025 à la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne, en lien avec les enjeux de desserte ferroviaire de la gare de Gannat.

A l'issue de la période de préfiguration, le comité de pilotage élargi du 2 décembre 2025 a arrêté les orientations portant notamment sur :

- Une amélioration progressive de l'offre ferroviaire en matière de fréquence et d'amplitude horaire, selon trois horizons temporels (court terme, moyen terme, long terme), conditionnée à des investissements sur l'infrastructure, à partir du moyen terme.
- Un renforcement de la sécurité, de l'accessibilité, de l'intermodalité et des services dans les gares existantes, ainsi que l'étude de l'opportunité de création de quatre haltes ferroviaires supplémentaires.
- Un développement d'un réseau de cars express complémentaire aux dessertes ferroviaires.
- La structuration du covoiturage autour de quatre axes principaux.
- Le développement d'un réseau cyclable favorisant l'accès aux gares et aux pôles d'échanges routiers.
- Un financement du projet, en investissement et en exploitation, structuré en trois phases de développement. Le montant financier pour déployer le projet dans son intégralité mobilise à l'horizon 2047 environ 1,1 milliard d'euros courants d'investissement et jusqu'à 78 M€/an de surcoûts d'exploitation. Le plan de financement s'appuie sur des leviers budgétaires classiques à court et moyen termes (budgets des collectivités, CPER, fiscalité locale) et anticipe, pour les horizons les plus lointains, le recours à des outils financiers innovants (société de projet).
- Une gouvernance du projet reposant, dans un premier temps, sur une structure locale de coordination conventionnée, avec une perspective d'évolution vers une structure de type Groupement d'Intérêt Public (GIP) à moyen ou long terme.

Ce schéma d'ensemble est au service de quatre ambitions fortes pour le SERM Clermont Auvergne :

- Le renforcement de la structure en archipel pour le territoire du Pôle métropolitain.
- L'amélioration de l'accessibilité et de l'équité territoriale.
- Le développement d'une offre de service attractive et fiable.
- La réduction des consommations énergétiques et des émissions liées aux mobilités du quotidien.

Ces éléments ont été intégrés dans le dossier de demande de statut, élaboré par la Société des Grands Projets et remis d'ici la fin janvier 2026 au ministère chargé des Transports par l'ensemble des partenaires de la préfiguration.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne d'exprimer son soutien au dépôt du dossier de candidature pour l'obtention du statut de Service Express Régional Métropolitain Clermont Auvergne.

En conséquence, il est proposé au Conseil du pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne :

- **D'approuver la délibération volontaire de soutien au dépôt du dossier de candidature pour l'obtention du statut de Service Express Régional Métropolitain (SERM) Clermont Auvergne auprès du ministère chargé des Transports ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la présente délibération et tout document afférent à son exécution.**

Nombre d'électeurs inscrits :	42
Nombre de votants :	24
Nombre total des voix exprimées :	30
Pour : ADENOT Dominique, BERNARD Tony, BIANCHI Olivier, BONNICHON Frédéric, BRENAS Jean-Pierre, BRIEU Claire, BRUN Éric, CANALES Marion, CARRIAS, Marc, CERVANTES Jean-Christophe, CHARLAT Jean-Michel, DE CHABANNES Jacques, DERSIGNY Éric, DUBESSY Florence, GALLIOT Blandine, GISSELBRECHT Henri, GUILLAUME Gérard, LALOY Jean-Sébastien, MELIS Christian, PAULET Gilles, PEYNON Daniel, PICHOT Serge, POUZADOUX Véronique, RAGE François, RAYNAUD Claude, REGNOUX Marc, RODIER Stéphane, SENNEPIN François, VACHELARD Jean-Luc, VEILHAN Hélène.	30
Contre :	0

PREFECTURE DU PUY-DE-DÔME

Frédéric BONNICHON

24 FEV. 2026

BUREAU DU COURRIER

Président du Pôle métropolitain
Clermont Vichy Auvergne